

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Avril 2016

ACTUALITÉS

- CHAM : les inscriptions sont ouvertes 3
- Roblès : participez à une aventure littéraire ! 4
- La médiathèque d'Onzain est intercommunale 4
- 2^e édition du *Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises* 5
- Les lingettes, c'est pas dans les toilettes ! 5
- Habitat participatif : envie de construire bien plus qu'une maison ? 6

CHAM : les inscriptions sont ouvertes

Apprendre la musique à l'école ? C'est possible, du CE1 à la 4^e, au sein des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Inscriptions pour la rentrée scolaire 2016/2017 avant le 9 mai 2016.

Dans une CHAM, un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général et enseignement musical durant sa scolarité. Pratique d'un instrument de musique, formation musicale, pratique collective (ensembles instrumentaux et vocaux) et enseignement général (assuré par des professeurs de l'Éducation nationale) trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau.

L'enseignement musical, dispensé par des professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire de Blois/Agglopolys pendant le temps scolaire, est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments. Un ramassage scolaire est mis en place en primaire pour les élèves des communes de l'agglomération résidant hors Blois.

Qui peut s'inscrire ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves d'Agglopolys motivés par la musique. Votre enfant sera convoqué en mai pour un entretien d'évaluation (motivation, niveau scolaire, aptitude à la musique...).

Pour la rentrée 2016/2017, 24 places de CE1 sont dispo-

nibles. Du CE2 à la 4^e, quelques places.

Les élèves inscrits suivent leur scolarité à l'école Marguerite-Audoux puis au collège Les Provinces.

En savoir plus

- Samedi 30 avril 2016, de 10h à 12h : visite de l'école Marguerite-Audoux (échange avec les enseignants et présentation des instruments).
- Samedi 28 mai 2016, de 10h à 12h : portes ouvertes au collège Les Provinces.

Contact

- Annick Pintrand, directrice de l'école Marguerite-Audoux à Blois, tél. 02 54 46 52 52
- Eve-Lyne Branchu, principale du collège Les Provinces à Blois, tél. 02 54 57 41 00
- Chantal Cartier, service administration/scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys, tél. 02 54 55 37 32



Roblès : participez à une aventure littéraire !

La sélection 2016 du prix Roblès, qui récompense chaque année un auteur pour son premier roman, a été dévoilée le 1^{er} mars. Il est encore temps de rejoindre ou de créer un comité de lecture et devenir membre du jury !

Si vous avez envie de partager vos lectures, de participer à des rencontres littéraires, de défendre vos coups de cœur, contactez les bibliothèques de Blois/Agglopolys au 02 54 56 27 42/47.

Remise du prix le 3 juin

La cérémonie de remise du prix 2016 aura lieu le vendredi 3 juin à 17h, à la Halle aux Grains à Blois. Rencontre littéraire ouverte à tous, animée par Philippe Lefait, en présence des auteurs de la sélection.

La sélection 2016 :

- Olivier BOURDEAUT pour *En attendant Bojangles*, aux éditions Finitude
- Pierre DERAM pour *Djibouti*, aux éditions Buchet Chastel
- Yan GAUCHARD pour *Le cas Annunziato* aux éditions de Minuit

- Agnès MATHIEU-DAUDÉ pour *Un marin chilien* chez Gallimard
- Mathieu MENEGAUX pour *Je me suis tue* chez Grasset
- Emmanuelle PIROTTE pour *Today we live* au Cherche Midi.



La médiathèque d'Onzain est intercommunale

La médiathèque du Pays onzainois, initialement gérée par le Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois (SIPO), a rejoint le réseau des bibliothèques de Blois/Agglopolys et est devenue, le 1^{er} janvier, la médiathèque d'Onzain/Agglopolys. Elle est ouverte à tous les habitants d'Agglopolys.

Son intégration dans ce réseau est l'occasion de lui insuffler une nouvelle dynamique et de lui ouvrir, dans les mois à venir, de nouvelles perspectives : enrichissement de sa programmation et accès à l'ensemble des collections et ressources des deux bibliothèques de Blois (imprimés, cd, dvd, cd-rom, liseuses électroniques, tablettes, audio-livres, bibliothèque patrimoniale nomade numérique...).

Pour 2016, année de transition, les tarifs et les configurations d'abonnement propres à chaque entité sont maintenus. L'harmonisation des tarifs se fera en 2017.

En acquittant cet abonnement à la médiathèque d'Onzain/Agglopolys, les habitants peuvent disposer d'une carte gratuite permettant d'être également abonnés aux deux bibliothèques de Blois. Cela leur permet d'emprunter à Blois ou Onzain et de restituer les documents à l'endroit de leur choix.

Ouverte les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 19h.
3 rue du vieux Moulin à Onzain – Tél. 02 54 20 78 00.



Les trois médiathèques du réseau d'Agglopolys (bibliothèque Abbé-Grégoire et Médiathèque Maurice-Genoix à Blois, Médiathèque d'Onzain/Agglopolys) sont ouvertes à tous. L'accès sur place à l'offre documentaire et aux rendez-vous culturels est gratuit et sans condition (pas besoin d'être inscrit pour en profiter !). L'abonnement pour le prêt à domicile est proposé à un tarif préférentiel aux habitants d'Agglopolys (13.50 € pour 12 mois). Il est gratuit jusqu'à 25 ans.

2^e édition du *Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises*

Après son lancement en 2014, Agglopolys réactualise pour 2016 son Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises.

Il avait été unanimement salué par les dirigeants d'entreprise et les établissements d'enseignement supérieur à sa sortie en 2014. *Le Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises* a été actualisé pour continuer à répondre au mieux aux besoins des entreprises du territoire en quête de ressources humaines ou techniques (location de salles, de matériel...).

Avec 13 établissements, plus de 3 500 étudiants dans des filières aussi variées que l'ingénierie industrielle, la

communication, la santé, le droit, la communication, l'hôtellerie... l'offre locale est diverse, mais pas systématiquement connue.

Retrouvez le guide actualisé en continu, grâce à un moteur de recherche, sur agglopolys.fr



Les lingettes, c'est pas dans les toilettes !

Depuis le boom de l'usage des lingettes jetables pour le soin (change des bébés, enfants en apprentissage de la propreté, lingettes démaquillantes...) et pour le ménage, leurs rejets dans les toilettes est devenu un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Contrairement aux indications mentionnées sur certains emballages par leurs fabricants, de grands groupes industriels avec un fort pouvoir de frappe marketing, les lingettes ne sont pas totalement biodégradables à l'échelle du temps passé dans les réseaux d'assainissement. La dégradation reste partielle et le temps nécessaire est très long, contrairement au papier toilette. Les lingettes restent dans le réseau d'assainissement plusieurs jours sans se désagréger et arrivent à la station d'épuration sous forme de filasse provoquant des dysfonctionnements très importants.

Les conséquences de cette pratique sont environnementales et économiques.

Le rejet des lingettes dans le réseau d'assainissement engendre :

- une pollution environnementale (débordement de réseaux suite à des bouchons, présence de micro-fibres difficiles à éliminer).
- un double surcoût :
 - en matériel : les lingettes provoquent des pannes à répéti-

tion des pompes de relevage des stations d'épuration qui doivent être changées régulièrement au profit de pompes plus puissantes.

- en énergie car l'élimination des lingettes nécessite une utilisation de pompes plus puissantes.

• un entretien plus important du réseau et des stations d'épuration par le personnel. Il faut souvent nettoyer les dégrilleurs pour retirer ces lingettes et les renvoyer à l'incinération. L'ensemble de ces coûts collectifs très conséquents se reportent immanquablement sur la facture de l'utilisateur.

• Les pannes touchent également les particuliers dont les WC se retrouvent bouchés et hors d'usage. Or l'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est cette fois entièrement à la charge du propriétaire.



Habitat participatif : envie de construire bien plus qu'une maison ?

La Communauté d'agglomération de Blois encourage une opération d'habitat participatif sur son territoire. Si vous souhaitez prendre part à cette aventure, participez à la réunion d'information du 20 mai prochain.

Qu'est-ce que l'habitat participatif ?

L'idée est simple : des particuliers se regroupent afin de concevoir, de financer, de réaliser puis de gérer ensemble un projet immobilier.

Il s'agit de logements regroupés et construits simultanément sur un même terrain.

Chaque foyer dispose de son logement privatif tout en partageant des espaces communs (jardin, salle de jeux, garage, buanderie, chambre d'amis, atelier bricolage...).

Pourquoi vivre en habitat participatif ?

C'est une démarche innovante :

- **Solidaire et conviviale dans les rapports de voisinage**

Le groupe d'habitants définit ensemble la configuration des espaces communs, mais peut aussi aller plus loin en se fédérant autour d'un projet de vie (co-voiturage, garde des enfants, courses groupées...).

Développer une solidarité de voisinage sans pour autant tomber dans une vie en communauté !

- **Adaptée car elle répond exactement aux besoins des habitants**

En vous impliquant dès le début du projet, vos besoins et envies sont pris en compte. Vous êtes au cœur du projet !

- **Économe grâce aux coûts partagés**

La conception collective et la mutualisation permettent une diminution de certains coûts dans les différentes étapes (conception, construction, entretien et gestion).

- **Durable et respectueuse de l'environnement**

En général, un projet d'habitat participatif intègre une construction à faible impact écologique, respectant la santé des habitants et préservant l'environnement. Ce type de démarche se base alors sur les principes de l'éco-construction, utilisant des matériaux écologiques et des énergies renouvelables.

Et ça fonctionne !

De nombreux pays nous montrent l'exemple de projets participatifs réussis, et ce, depuis 1970 (Bel-

gique, Suède, Norvège, Pays-Bas...). En Allemagne, 20 % des logements neufs sont créés ainsi.

En France, de plus en plus de projets voient le jour (environ 350 opérations réalisées ou en cours).

En 2016, Agglopolys vous accompagne

La Communauté d'agglomération de Blois, souhaitant encourager les projets d'initiative citoyenne et les alternatives au logement « classique », met à disposition du groupe de particuliers intéressés, des professionnels de l'habitat participatif pour les différentes étapes de la démarche (aider le collectif à définir les bases du projet, élaborer un pré-programme architectural et paysager, déterminer les formes juridiques et le montage financier...).

Deux communes d'Agglopolys proposent des terrains dédiés à ce projet d'habitat participatif :

- Blois sur l'écoquartier Laplace (10 à 15 logements).
- Molineuf, dans la vallée de la Cisse (4 à 5 logements au cœur du village)

Des ateliers thématiques et des visites pour découvrir des projets et collectifs existants seront programmés.

En savoir plus : réunion d'information

Afin de prendre part à cette aventure et quel que soit l'état d'avancement de votre projet personnel, participez à la réunion d'information le **vendredi 20 mai 2016 de 18h à 20h30 (Ferme de Brisebarre/Maison du Parc à Blois)**.

Réunion ouverte à tous. Aucun engagement de votre part !

Possibilité d'intégrer le projet jusqu'à fin 2016.

Pour tout contact

Agglopolys, tél. 02 54 56 51 50, habitat@agglopolys.fr, agglopolys.fr

